



# STOP RAPE NOW

UN ACTION AGAINST SEXUAL VIOLENCE IN CONFLICT

## Initiative des

### Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit (« UN Action »)

L'Initiative des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit regroupe 13 entités des Nations Unies qui visent à mettre fin à la violence sexuelle durant et après un conflit armé. C'est un effort concerté des Nations Unies pour améliorer la coordination et la responsabilisation, renforcer la programmation et la sensibilisation, et appuyer les efforts nationaux de prévention et d'intervention efficace pour répondre aux besoins des victimes.

### Pourquoi l'ONU a-t-elle lancé cette Initiative?

La violence sexuelle en temps de conflit est un problème actuel grave qui touche des millions de personnes, surtout les femmes et les filles. C'est une stratégie souvent utilisée à grande échelle par des groupes armés pour humilier leurs adversaires et détruire des individus, voire des sociétés entières. La lutte contre cette forme de violence reste très souvent limitée, du fait de la faiblesse des mécanismes de protection dans le pays, d'un système judiciaire inadéquat et de services sporadiques d'aide aux victimes. Beaucoup continuent à penser que la violence est une conséquence inévitable, bien que regrettable, des conflits et des déplacements – attitude qui encourage l'impunité des coupables et le silence des victimes. Pourtant, le viol en temps de conflit est un crime de guerre, un crime contre l'humanité, un acte de génocide et une forme de torture. C'est une violation grave des droits de l'homme et du droit humanitaire, condamnée de toutes parts.

En juin 2008, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1820, qui lie la violence sexuelle en temps de conflit au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et demande que "toutes les parties à un conflit armé mettent immédiatement et totalement fin à tous actes de violence contre les civils". Cela signifie que le viol lié à un conflit est reconnu comme une

menace pour la sécurité. En septembre 2009, le Conseil a adopté une nouvelle résolution (1888) pour en hâter l'application.

De nombreuses initiatives gouvernementales, non gouvernementales et internationales sont appliquées pour lutter contre la violence sexuelle, mais l'ampleur et la complexité du problème, alliées à une mauvaise coordination, ont abouti à d'énormes



disparités dans l'intervention. Le lancement de cette campagne répond aux appels d'organisations de défense des droits des femmes, d'ONG et de victimes, demandant à l'ONU de faire bien davantage pour apporter une solution plus complète au problème. Elle renforce les initiatives des entités des Nations Unies pour mieux coordonner et rationaliser leurs activités, en les rendant "Unies dans l'action" au niveau des pays et partout dans le monde.

### Quels sont les objectifs de l'Initiative?

L'Initiative s'est engagée à aligner l'action de l'ONU plus efficacement sur les efforts des pays pour lutter contre la violence sexuelle, et à renforcer les partenariats avec les ONG et les organisations de la société civile qui s'efforcent activement depuis plusieurs années à mettre fin à la violence en temps de conflit. Elle fait appel aux mécanismes existants aux Nations Unies, notamment au le Comité permanent interorganisations (« IASC ») et renforce l'action de le Groupe sectoriel global chargé de la protection (« PCWG »).

Comme l'Initiative reconnaît que le problème relève tant de la sécurité que d'une question de développement, elle



cherche à renforcer à la fois l'intervention de l'ONU auprès des victimes et les efforts pour prévenir la violence sexuelle durant et après un conflit. Pour s'assurer que la violence sexuelle est au programme des secteurs de la justice et de la sécurité, l'Initiative soutient l'engagement des femmes dans la prévention des conflits et accroît leur influence lors des négociations de paix et des efforts de relèvement qui suivent un conflit. Pour aider les victimes à reconstruire leur vie, l'Initiative cherche à renforcer les services fournis aux victimes, notamment les soins de santé, l'aide juridique et l'assistance économique.

### Quels sont les points de convergence de l'Initiative?

Trois points d'appui étayent l'Initiative:

**1. Une action au niveau du pays:** un appui de longue durée à l'Initiative au niveau du pays, notamment un renforcement des capacités et un appui pour une programmation commune des institutions des Nations Unies. Par exemple, l'Initiative a contribué à mettre au point la toute première *Stratégie globale pour la lutte contre la violence sexuelle en RDC*.

**2. Sensibiliser pour une action:** Pour faire mieux connaître la violence sexuelle et susciter une volonté politique pour lutter contre elle dans le cadre d'une plus large campagne « *Non au viol* ».

**3. Apprendre par la pratique:** La création d'un centre de données sur la violence sexuelle en période de conflit, notamment les méthodes de collecte de données, la jurisprudence internationale et les interventions efficaces.

### Quels sont les principes directeurs de l'Initiative?

- Le viol n'est pas une conséquence inévitable des conflits. Il doit être empêché.
- La violence sexiste, y compris la violence sexuelle, est une atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de toute personne.
- Toute tentative visant à mettre fin à la violence sexuelle doit tenir compte des inégalités entre les sexes et donner aux femmes une autonomie, et protéger et favoriser leurs droits fondamentaux.
- Les femmes doivent mener les efforts de sensibilisation et de programmation pour mettre fin à la violence sexuelle et garantir la paix.
- La participation positive des hommes et des garçons est essentielle.
- La violence sexuelle en temps de conflit et l'impunité des coupables font partie des grands silences de l'histoire. Il nous incombe tous d'agir.

« UN Action » s'emploie à renforcer la réponse du système des Nations Unies aux résolutions 1820/1888, 1325/1889, 1612/1882 et 1674 du Conseil de sécurité, multipliant ainsi le nombre d'adhérents à la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des populations civiles.

### Pour un complément d'information:

La supervision de l'action de l'Initiative des Nations Unies est fournie par un groupe permanent de principaux responsables des 13 entités du système des Nations Unies. Le groupe est secondé par un petit secrétariat. Pour un complément d'information, s'adresser à Gillian Holmes: [gillian.holmes@unifem.org](mailto:gillian.holmes@unifem.org) ou à Letitia Anderson: [letitia.anderson@unifem.org](mailto:letitia.anderson@unifem.org), ou consulter le site: [www.stoprapenow.org](http://www.stoprapenow.org); [www.facebook.com/UNAction](https://www.facebook.com/UNAction)

*Joignez-vous à nous pour afficher votre solidarité avec d'autres partout au monde: croisez vos bras, prenez une photo et téléchargez-la au site : [www.stoprapenow.org/get-cross/](http://www.stoprapenow.org/get-cross/)*

*« UN Action » elle apporte une réelle contribution dans la vie des femmes et des filles durant et après un conflit, et assure la protection, les services, les réparations et la justice!*